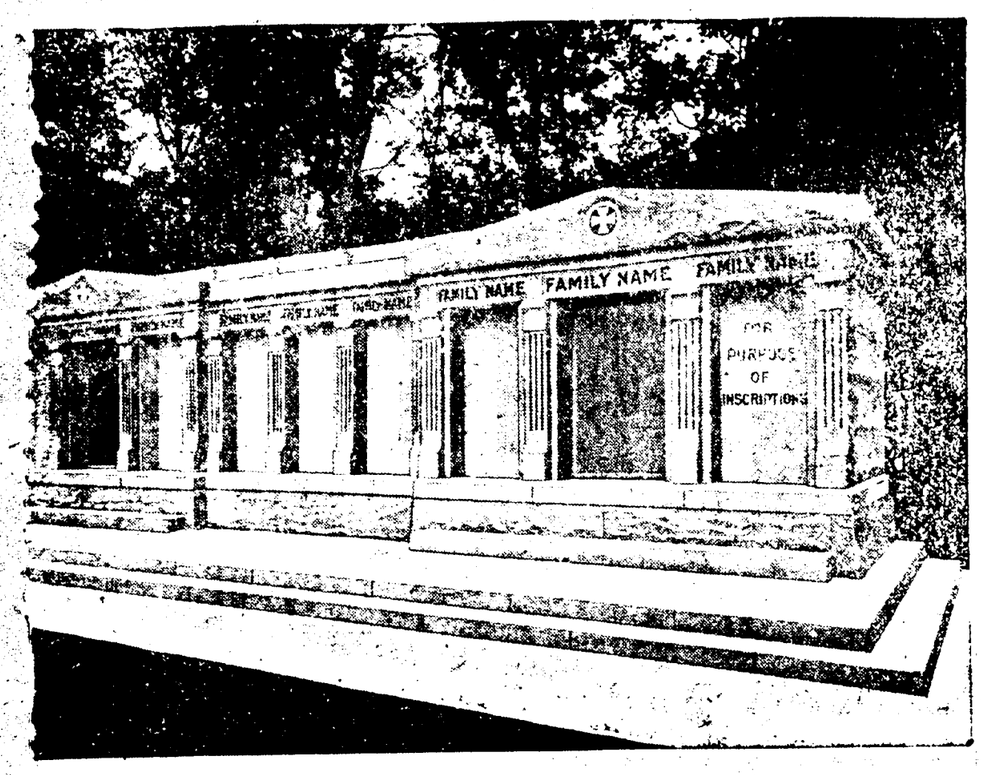

A VENDRE — Les caveaux dont on voit ci-dessus la gravure. Ils sont en granit, au cimetière St-Louis No 3, Avenue de l'Esplanade. Il en est qui ont une contenance de 12 grands cercueils et d'autres de 6. Chacun est distinct des autres, et tous seront vendus séparément à des prix très réduits.
S'adresser à **CHAS. A. ORLEANS, No 319 Rue Carondelet** ou au Gardien.

MES CONFESSIONS.

Je venais d'être relevé du jury où j'avais siégé pendant trois mois à la Cour des Etats-Unis, quand on me présenta une autre Notice de Jury m'appelant à servir encore. J'aime beaucoup les chevaux et j'en ai quelques-uns que j'ai élevés et que je conduis actuellement. J'avais une petite jument qui détestait sortir de l'écurie, et le garçon d'écurie m'appelait au téléphone et me disait : "La petite jument ne veut pas sortir aujourd'hui ; vous aurez à conduire Tom", et Tom était conduit. La petite jument me joua ce tour pendant des années. Et maintenant il semble que j'aie à servir encore et toujours l'Etat et la ville ; et bien que j'espère sûr que les Juges indulgents me feront grâce, je ne veux pas être exploité comme le vieux Tom. Il est vrai qu'en siégeant comme juré je suis presque devenu un avocat, mais je m'étonne que le Juge n'ait pas dit aux avocats et au jury à l'ouverture de la Cour : L'objet d'un jugement n'est pas de condamner ou d'acquitter, mais de reconnaître la vérité au moyen de témoignages légaux et conformes à la loi. Celui qui lit le procès Thaw arrive à la conclusion que la loi est la persécution—c'est à dire la Loi Criminelle. Si Thaw est sain d'esprit il doit avoir souffert des tortures, et s'il n'est pas déjà puni, je ne sais pas en quoi consiste un châtiment. Il me paraît quelquefois que l'Avocat de District doit croire que sa mission est de faire souffrir les peines de l'enfer sur la terre à quelqu'un ou à chacun. Nombre de personnes pourraient maintenant douter que Jerome ait l'esprit sain. Quand le procès sera terminé je suppose que Thaw lui fera la réponse que la jeune fille a faite à son amoureux :

"Demandez à Papa, dit-elle.
Le jeune homme savait que Papa était mort.
Et savait quel avait été son genre de vie ;
En sorte qu'il la comprit quand elle dit :
"Allez demander à Papa."

Les mots ci-dessus sont gravés dans ma mémoire parce que le jeune homme avait annulé la commande de ses meubles et m'a fait comprendre que je pouvais en faire autant.

W. G. TEBAULT (l'Auteur),
217-223 RUE ROYALE, Nlle-Orléans, Lne.
16 jan—1 an

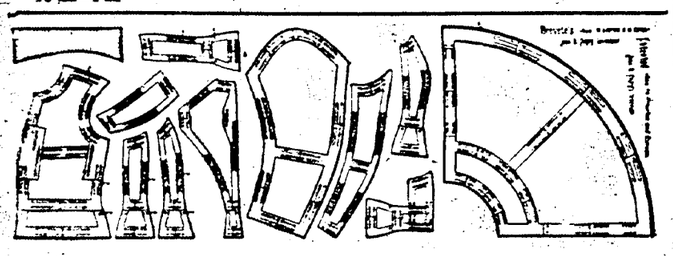

Le conformateur Peyry
A LA NOUVELLE-ORLEANS.

Nous avons l'honneur de vous annoncer qu'une branche de notre Académie Nationale de Paris, France, pour coupe de vêtements, est ouverte à la Nouvelle-Orléans, 2004 avenue St-Charles, sous la direction de Monsieur F. Guérin, le grand couturier de cette ville.

S'il est une institution dont la Nouvelle-Orléans ait besoin, c'est bien une Académie de Coupe de Vêtements pour hommes, femmes et enfants. Le grand succès que nous avons obtenu avec les académies établies dans les premières villes d'Europe et d'Amérique, nous fait espérer un égal succès à la Nouvelle-Orléans, attendu qu'un établissement de ce genre sera le seul en cette ville.

A l'avenir, ceux qui désireront étudier cet Art, si utile, indispensable même, ne seront plus forcés d'aller à l'étranger apprendre des coupes anciennes et surannées.

Le "Conformateur Peyry" est le système du vingtième siècle ; c'est ce qu'il faut aux tailleurs pour hommes et pour femmes, aux modistes en robes et aux dames qui désirent confectionner elles-mêmes leurs vêtements.

Cette invention rivalise avec la machine à coudre quant à son utilité ; et toutes les personnes qui s'intéressent à la coupe, à la confection et à l'élégance des vêtements des deux sexes, trouveront ce système scientifique d'une grande valeur pour le coupeur de peu d'expérience, et d'une grande utilité pour une personne expérimentée qui, ayant obtenu succès et renommée, désire pousser son savoir jusqu'à la perfection.

Le "Conformateur Peyry" est un système d'une grande précision appliqué à la coupe des vêtements, avec ou sans coutures. Il fonctionne de deux manières : s'ajuste aux mesures prises sur la personne et se conforme à toutes les courbes et lignes du corps ; s'ajuste aussi en le plaçant sur la personne même et prend les contours du corps horizontalement et verticalement. Breveté en 1899, et médaillé à l'Exposition Universelle de Paris en 1900, il est donc universellement recommandé. Le système est expliqué par un livre illustré renfermant 1048 différents diagrammes et dessins. Les dames et les messieurs pourront à première vue en comprendre les secrets, et quelques explications et un peu de pratique les rendront maîtres de cet art de la coupe. Des diplômes seront donnés aux élèves qui suivront un cours complet.

Nous faisons une déduction de $15.00 à chacun des lecteurs du Journal l'ABEILLE qui se présenteront ou qui enverront par la poste un coupon de l'ABEILLE.

Les personnes ne pouvant se rendre à l'Académie apprendront le système par correspondance.

Pour tous renseignements, s'adresser par lettre à l'inventeur, Jean B. Peyry, Post Office Box 570, ou en personne à l'Académie, 2004 avenue St-Charles, N. O. Lne.

Des représentants sont demandés pour l'Amérique et l'Europe.

J. DELVAILLE & CO.,
ENCANTEURS, ESTIMATEURS DE PROPRIETES FONCIÈRES ET AGENTS D'ASSURANCES.

No 316 rue Baronne.

Bâtisse Hicks, 2me Etage, Chambre 4.
23 sept—1an—dim mer ven

Liste des navires partis pour la Nouvelle-Orléans.

NEW YORK.
Steamship El Sud, Higgins, parti 31 mars
Steamship Proteus, Hopner, parti 3 avril
LIVERPOOL.
Barque Margrethe, Larsen parti 1 mars
Steamship Jamaican, Robb, par 2 mars
Steamship Cuban, Lofthouse, parti 7 mars
Steamship Barbadian, Parker, parti 9 mars
Steamship Capella, Gill, parti 28 mars
Steamship Dictator, Vincent, parti 14 mars
Steamship Canadian, Bullock, parti 20 mars
Steamship Oxonian, Dickson, parti 20 mars
Steamship Candidate, Booth, parti 16 mars
Steamship Logician, Lord, parti 16 mars
Steamship Wm Cliff, Davies, parti 21 mars
Steamship Politician, Walton, parti 27 mars
Steamship Floridian, Bruce, parti 28 mars
Steamship Cestrian, Thomas, parti 2 avril
MANCHESTER
Steamship Genesee, Albrethsen, parti 25 mars
Steamship Manchester Inventor, parti 28 mars
SANTOS
Steamship Soldier Prince, Dunn, parti 20 mars
Steamship Calderon, Rnsell, parti 19 mars
HAMBOURG
Steamship Bavaria, Lorentzen, parti 28 fev
Steamship Rapallo, Meggersee, parti 24 mars
GREENOCK
Steamship Basuta, Dreen, parti 9 mars
TRIESTE
Steamship Auguste Zscevich, parti 12 mars
SUNDERLAND
Steamship Tioga, McDonald, parti 25 mars

Liste des navires dans le port.

STEAMERS.

Noms	Destination	Mouillage
Aline	Laid up	3me dist 30
Brantwood	New Castle	Gretna
Bellena	Anvers	1er dist 20
Berwind	Porto Rico	1er dist 27
Chalmette	Havane	2e dist 10
City of Mexico	Mexico	Stuyv dock
Dictator	Honduras	3me dist 30
Flambro	Danemark	Stuyv dock
Federica	Triest, etc	rue 3me
Garcoube Trieste,	Venize	4me dist 14
Indian	Brême	Chalmette
Malin Head	Belfast	rue Pleasant
Monviso	Hambourg	3me dist 31
Morgan	Tampa	Gretna
Preston	Colon	1er dist 20
Santurce	Porto Rico	rue Market
Eransit	Cuba	rue Conti
Tampican	Londres	1er dist 37
Venus	Port Limon	1er dist 15
Wrst Point		Point
White Jacket	Danemark	Gretna

NAVIGATION FLUVIALE.

Départs de bateaux à vapeur

SAMEDI, 6 AVRIL 1907.

Grand'Ile et Barataria—
GRAND ISLE, à 7:30 A M
Rivière Rouge—H. M. CARTER, à 5 p m
Rivière Tchefuncta—PINELAND, 4 P M

DIMANCHE, 7 AVRIL 1907.

Peach Orchard—
CITY OF HARTFORD 6:45 A M
Rivière Tchefuncta—PINELAND, 8:30 A M

AVIS DE SUCCESSIONS.

Succession de Mme Johanna Wattigny.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans — No 80,446—Division B—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par August W. Wattigny, administrateur de cette succession ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier.—Carroll & Carroll, avocats.
4 avril—4 8 13

Succession de Mme Annie A. S. Lauman, veuve de Joseph H. Donner.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans — No 81,038 — Division A. — Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par Patrick Donner, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour THOMAS CONNELL, Greffier. — P. F. Hennessey, avocat. 4 avril—4 8 13

VENTES A L'ENCAN

E. Randolph Gurley,

ANNONCE JUDICIAIRE

Succession de Philip Millard, dossier No 80,592. Cour Civile de District, Division B.

Propriété de Valeur vacante sur la rue Walnut.

Faisant face à la plus belle partie du "Park Audubon", seulement à 200 pieds de l'avenue St Charles, et entourée de résidences palais. Ce site mesurant 87 pieds de face à la rue Walnut, par 120 pieds de profondeur comblée, banquettes pavées et rue asphaltée.

A L'ENCAN.

JEUDI, le 2 mai 1907, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, sous et en vertu d'un ordre de l'Honorable Fred. D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B, daté et signé le 26 mars 1907, et adressé à E. Randolph Gurley, Encanteur, "in Re", pétition de Mme Emma Mae Brooks, veuve de Philip Millard, et administratrice de la succession du défunt Philip Millard, dossier No 80,592, j'offrirai en vente JEUDI, le 2 mai 1907, la propriété foncière ci-après décrite, à savoir—

Une certaine portion de terre avec toutes les dépendances y appartenant, située dans le sixième district de cette ville, dans l'îlet No 68, borné par l'avenue St Charles, les rues Walnut, Audubon (autrefois Chestnut) et Carrollton, laquelle dite portion de terre se trouve à une distance de deux cents pieds dix pouces sept lignes de l'encoignure de l'avenue St Charles et de la rue Walnut et mesurant d'après le plan et le certificat d'arpentage signé par A. C. Bell, député voyer de ville, daté le 13 mai 1895, annexé à un acte passé le 14 juin 1895 en l'étude de Félix J. Dreyfous, notaire, de quatre vingt sept pieds de face à la rue Walnut sur cent vingt pieds de profondeur entre lignes parallèles, étant la même propriété acquise par Philip Millard du Dr Isaac I. Lemann, le 5 juin 1906 par acte de vente pardevant Félix J. Dreyfous, notaire, C. B. B. 205, folio 742 ; M. O. B. 848, folio 370.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, et la balance s'il y en a, en un crédit de un an, ou un et deux ans, à l'option de l'acquéreur, la portion de crédit de ladite vente devant être représentée par des billets de l'acquéreur à son propre ordre et par lui endossés, portant huit pour cent d'intérêt par an de la date de l'adjudication jusqu'au paiement, garantis par hypothèque spéciale et lien de vendeur et privilège sur la propriété vendue, avec la pacte de "non aliénando" et toutes les clauses usuelles de sécurité, cinq pour cent honoraires d'avocat dans le cas de procès et l'acquéreur devant payer en plus et au dessus du montant de son enchère, toutes les taxes dues et exigibles sur la propriété en l'année 1907. L'acte de vente aux frais de l'acquéreur pardevant J. M. Quintero, notaire, et déposer 10 pour cent du prix d'achat au moment de l'adjudication avec

E. RANDOLPH GURLEY, Encanteur.
727 rue Commune.
Clegg & Quintero, avocats.
31 mars—31—av 7 14 21 28—mai 1 2

Geo. St. Paul.

ANNONCE JUDICIAIRE.

No 1206 rue Tonti.
No 1621 rue Urquhart.
No 1633 rue Urquhart.
Mercredi, le 10 avril 1907,
A MIDI.

A la Bourse d'Encan des Propriétés Foncières,
Nos 225 à 229 rue Baronne.

Mme Charles B. Lister vs Son époux.

No 81,619.—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

EN VERTU d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, signé le 1er mars 1907, dans l'affaire de Mme Charles B. Lister vs Son époux, No 81,619 de son dossier, je vendrai à l'heure et endroit ci-dessus mentionnés, les suivantes :

1° Un certain lot de terre, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et les droits, voies, servitudes, privilèges et avantages y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans la deuxième district de cette ville, dans l'îlet No 291 borné par les rues Hôpital, Tonti, Querrier et Miro ; ledit lot de terre est désigné par le No 35 sur un plan déposé comme plan No 29 en l'étude de Joseph K. Beard, ancien notaire en cette ville, et lequel lot de terre forme l'encoignure des rues Hôpital et Tonti, et mesurant en mesure américaine 32 pieds 2 pouces de face à la rue Hôpital, 70 pieds 5 pouces 4 lignes de profondeur et façade à la rue Tonti, 75 pieds 5 pouces sur la ligne le séparant de la propriété de H. Hill ou ses représentants, et 63 pieds sur la ligne du fond le divisant du lot No 34, le tout plus ou moins.

2° Un certain lot de terre, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et les droits, voies, servitudes, privilèges, et avantages ladessus y appartenant ou de quelque façon en dépendant situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet 505-506, borné par les rues Urquhart, St Bernard, Annette et Villeré, désigné par le No 23, dans ledit îlet, ledit lot mesurant 32 pieds de face à la rue Urquhart par 128 pieds de profondeur entre lignes parallèles.

3° Une certaine portion de terre, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, servitudes, privilèges et avantages y appartenant ou de quelque façon en dépendant, située dans le troisième district de cette ville, dans l'îlet Nos 505-506, borné par les rues Urquhart, Annette, St Bernard et Villeré, laquelle dite portion de terre est désignée par le No 2, sur un certificat et devis d'arpentage de D. E. Saghera, voyer, daté le 5 novembre 1900, et attaché à un acte de vente pardevant M. V. Déjan, notaire en cette ville, et mesurant d'après ledit devis en mesure américaine 20 pieds de face à ladite rue Urquhart, à une distance de 73 pieds 10 pouces 6 lignes de l'encoignure des rues Annette et Urquhart, par une profondeur de 64 pieds entre lignes égales et parallèles.

Conditions—Comptant. L'acquéreur devant assumer les taxes pour l'année 1907, au-dessus et en plus de son enchère et de payer pour l'acte de vente, pardevant Walter L. Gleason, notaire, et ne devant pas avoir droit aux loyers qu'à partir du passage des actes et déposer 10 pour cent du prix au moment de l'adjudication avec

GEO. ST. PAUL, Encanteur.
137 rue Carondelet, Phone 2967-R Main.
Robert Legier, avocat, pour la demanderesse.
10 mars—10 17 24 31—avril 7 10

Charbon
Charbon Pittsburg
Charbon Alabama,
Charbon Anthracite,
Coke de Gaz et de Fonderie

W. G. COYLE & CO.,
337 rue Carondelet, coin Union
PHONES 311, 82, 16.
Cour Succursale—coin des rues Chartres et Désiré
14 oct—

E. A. ANDRIEU,
SUCCESSEUR DE JULES ANDRIEU.
Propriétés Foncières, Stocks et Bonds,
802 RUE PERDIDO
Membre de la New Orleans Stock Exchange
P. O. Boite 113. Nouvelle-Orléans, Lne

VENTES A L'ENCAN

Macon & Kernaghan

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE EN PARTAGE.

PAR MACON & KERNAGHAN — W. A. KERNAGHAN encanteur — Bureau No 134 rue Carondelet — JEUDI, le 25 avril 1907, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu de et conformément à un jugement rendu le 18 mars 1907 et signé le 22 mars 1907 par l'Hon. John St Paul, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C, dans la succession de Mme Rachel Ballin, décédée veuve de Urse J. Rosenthal, décédé, No 79,856 et dans l'affaire de Simon U. Rosenthal et al. vs Mme Henrietta Rosenthal et al., No 80,492 consolidé, les propriétés ci-après décrites, à savoir :

1° Deux lots de terre et améliorations dans le premier district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Rempart, Bassin, Poydras et Lafayette, et désignés par les numéros 14 et 15 sur un plan fait par Louis H. Pilié, ancien voyer de ville, daté le 24 novembre 1860 et déposé en l'étude de Charles D. Fortier, ancien notaire de cette ville, comme plan No 615 du livre de plans No 1, d'après lequel plan lesdits lots de terre mesurent comme suit : Le lot No 14 mesurant vingt cinq pieds six pouces de face à la rue Rempart sur une profondeur de quatre vingt cinq pieds, trois pouces entre lignes parallèles. Le lot No 15 mesurant vingt six pieds, sept pouces et six lignes de face à la rue Rempart sur une profondeur de quatre vingt cinq pieds, trois pouces sur le côté du lot No 14 et une profondeur et façade de quatre vingt cinq pieds, huit pouces et une ligne sur la rue Poydras, et formant l'encoignure des rues Rempart et Poydras, sujet au bail expirant le 30 septembre 1907.

2° Un certain lot de terre dans le Premier district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Camp, St Joseph, Magasin et Julie, désigné comme lot 5, sur un plan de Jos Pilié, voyer, daté le 2 mai 1842, annexé à un acte passé pardevant Félix Grima, ancien notaire dans cette ville, le 2 mai 1842. Lequel lot mesurant en mesure américaine vingt cinq pieds de face à la rue du Camp par quatre vingt quinze pieds, un pouce et cinq lignes de profondeur, entre lignes parallèles, étant borné dans le fond par une allée de quatre pieds de largeur, laquelle lui est commune ainsi qu'à d'autres lots, avec les améliorations qui s'y trouvent.

Termes et conditions—Un tiers (1/3) ou plus comptant, à l'option des acquéreurs, et le reste dudit prix en un ou deux ans de crédit, à 7 pour cent d'intérêt par an du moment de l'adjudication jusqu'au paiement final. La portion de crédit devant être garantie par lien de vendeur et hypothèque. Les acquéreurs devant payer en plus et au-dessus du prix d'achat toutes les taxes d'Etat, paroissiales, levée et municipales pour l'année 1907, aussi bien que la portion à maturité des primes de n'importe laquelle police d'assurance existante au moment de la vente. Les actes de vente devant contenir toutes les clauses usuelles et coutumières de sécurité. Dix pour cent comptant seront requis des acquéreurs au moment de la vente. Les actes de vente pardevant F. J. Dreyfous, notaire, incluant tous les certificats requis, aux frais des acquéreurs.
24 mars—24 31—avril 7 14 21 25

ANNONCE JUDICIAIRE.

Elégante Résidence,
Vastes et superbes terrains,
ADMIRABLEMENT SITUÉS,
No 1240 rue Sixième
SUCCESSION DE HENRY M. NEILL.

No 80,387—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR MACON & KERNAGHAN.—W. A. Kernaghan encanteur, Bureau 134 rue Carondelet—JEUDI, le 11 avril 1907 à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu de et conformément à un ordre daté le 6 mars 1907 de l'Hon. Geo H. Théard, juge de la susdite Cour, Division E, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci après décrite, à savoir :

L'élégante résidence en bois à deux étages et mansarde, No 1240 rue Sixième, coin Sud-Est de la rue Chestnut, retirée de la banquette, contenant grandes galeries, vestibule, salons à arches, salle à manger, office, cave, chambre extra, blanderie, chambre à bois et charbon au rez-de-chaussée, galerie, vestibule, huit chambres à coucher et chambre à bain au premier étage ; grande chambre garnie dans la mansarde.

Le terrain est décrit comme deux certaines lots de terre, ensemble avec tous les droits, voies, privilèges et dépendances y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situés dans le quatrième district de cette ville, dans l'îlet No 183, borné par les rues Camp, Chestnut, Sixième et Septième, désignés par les Nos 1 et 2 sur un plan fait par J. N. De Pouilly, architecte, le 6 septembre 1866, annexé pour référence à un acte passé pardevant E. G. Gottschalk, ancien notaire en cette ville, le 8me jour du même mois et année et mesurant chacun quarante pieds de face à la rue Sixième sur cent vingt sept pieds deux pouces de profondeur entre lignes parallèles. Ledit lot No 1 formant l'encoignure des rues Chestnut et Sixième.

Les terrains sont admirablement tracés en jardin et pelouse et offrent une attrayante apparence.

La résidence est commode et confortable et dans un excellent voisinage, offrant une belle vue des superbes terrains et bâtisses "Newcomb".

Condition—Un tiers ou plus comptant à l'option de l'acquéreur, la balance en un crédit de un et deux ans pour billets spécialement garantis par hypothèque et lien de vendeur, portant 7 pour cent d'intérêt par an de la date de l'adjudication jusqu'au paiement final, 5 pour cent honoraires d'avocat dans le cas d'un procès pour enforcer la collection des billets. Les améliorations devant être conservées assurées et les polices transférées au porteur ou porteurs des billets. L'acte de vente devant contenir toutes les clauses usuelles et coutumières de sécurité. Les taxes de 1907 pour être payées par l'acquéreur, 10 pour cent comptant du prix d'achat sera requis de l'acquéreur au moment de la vente.

Acte de vente pardevant C. I. Denechaux, notaire, aux frais de l'acquéreur.
Howe, Spencer & Cooke, avocats.
10 mars—10 17 24 31—av 7 11

Albert Paul.

ANNONCE JUDICIAIRE.

COTTAGE DOUBLE.

Avec terrain spacieux, 2518-20 rue Willow près de la rue Troisième.

In re Minerva Love et als versus John et Lilly Fisher.

No 80,916—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division D.

PAR ALBERT PAUL, Encanteur, bureau No 336 rue Carondelet, JEUDI, le 18 avril 1907, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, en vertu d'un jugement rendu en Cour ouverte le 11 mars 1907 et lu et signé le 15 mars 1907 par l'Honorable W. B. Sommerville, juge de la Cour Civile de District de la Nouvelle-Orléans Division D, dans l'affaire de Minerva Love et als versus John et Lilly Fisher, pour effectuer un partage, il sera vendu à l'enchère publique, à savoir :

Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous ses droits, voies, privilèges et dépendances y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le quatrième district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Willow (autrefois Martin), Clara, Deuxième et Troisième, désigné comme lot No 1 sur un devis lithographié dudit lot, annexé pour référence à un acte passé pardevant Andrew Herr, Jr, notaire en cette ville, le 20 mai 1874, lequel dit lot mesure en mesure américaine 30 pieds 7 pouces de face à la rue Willow (autrefois Martin) par 146 pieds 9 pouces de profondeur entre lignes parallèles.

Les améliorations comprenant un cottage-résidence double, avec cuisine dans le fond, etc., le voisinage s'améliore continuellement et contenant tous les agréments tels que marchés, églises et écoles.

Conditions—Comptant. L'acte de vente aux frais de l'acquéreur, pardevant John G. Eustis, notaire. L'acquéreur assumant les taxes de 1907 et déposant 10 0/0 du prix d'achat au moment de l'adjudication.

Louis P. Bryant, avocat.
17 mars—17 24 31—avril 7 14 18

VAPEURS.

LIGNE FRANÇAISE.
COMPAGNIE GENERALE TRANSATLANTIQUE.

Ligne directe au Havre, Paris (France)

Partant tous les jeudis, à 10 h. A. M.
Du quai No 42 Rivière du Nord, pied de la rue Morton.

LA BRETAGNE, 6 avril.
*LA TOURAINE, 11 avril.
*LA SAVOIE, 18 avril.
LA GASCOGNE, 20 avril.
*LA PROVENCE, 25 avril.
*LA LORRAINE, 2 mai.
*Vapeurs à double hélices.

NOUVELLE-ORLEANS-HAVRE
LIGNE DIRECTE.
S. S. BORDEAUX, 15 avril.
(Prend des passagers d'entrepont.)

Passage de Première Classe - - $80.00
Passage d'Entrepont - - - - - $37.00

FRANK J. ORFILA, Agent général du Sud
No 802 rue Commune, bâtisse Hennen.
1er mars—1 an

HELLO! HELLO
Main 2239 W
M. ZILBERMANN,
1200 AVENUE ST-CHARLES.
Serrurier français et poseur de sonnettes armurier.
Travaux électriques. Bicyclettes et accessoires.
Réparations dans les 24 heures. Livraison gratuite et prompte.
1er fév—1a

AVIS DE SUCCESSIONS.

Succession de John O. Byrne.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 82,263—Division A—Attendu que Adolfo Dugué, administrateur public, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu John O. Byrne, décédé intestat, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les sept jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition et pourquoi la description et l'évaluation de ladite succession ne seraient pas approuvées et homologuées. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier.—Ernest T. Florance, avocat.
6 avril—1f

Succession de Mme Caroline Fust.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 82,047—Division A—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte provisoire présenté par George D. Fust exécuteur testamentaire de cette succession ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier.—Angel, Thomas & Sutton, avocats.
av—6 10 15

Succession de Joseph Perpère.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA Paroisse d'Orléans — No 81,405 — Division E—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par Veuve Jos. Perpère, administratrice de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier.—Alfred D. Danziger, avocat.
6 avril—6 10 15

Succession de Eva Mullen.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans — No 81,484 — Division E. — Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte et tableau de distribution présentés par Adolfo Dugué, administrateur de cette succession, ne seraient pas approuvés et homologués et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier.—Ernest T. Florance, avocat.
5 av—5 9 14

Succession de Hugo M. Hoffman.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 80,001—Division D—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par Ernest Von Messenburg, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour.—THOMAS CONNELL, Greffier. S. Wolff avocat.
5 avril—5 9 14

Succession vacante de Charles H Choron.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans. — No 82,214 — Division B—Attendu que Adolfo Dugué, administrateur public, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres de curateur dans la succession vacante de Charles H. Choron, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition.—Par ordre de la Cour.—THOMAS CONNELL, Greffier.—Ernest T. Florance, avocat.
5 av—5 9 14

Succession de Edward R. Poole.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans — No 82,185—Division B—Attendu que Adolfo Dugué, administrateur public, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Edward R. Poole, décédé intestat ; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier.—Ernest T. Florance, avocat. 3 avril—3 7 12

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans — Division E — No 79,463—Succession de Jas B. McDaniel—Attendu que W. O. Murphy a produit une preuve devant la Cour qu'il a été nommé tuteur des mineurs Cordie McDaniel, Webster McDaniel et Mary McDaniel, tous résidents du Comté de Pike, Etat de l'Alabama, que lesdits mineurs ont des propriétés et effets dans l'Etat de la Louisiane et que ledit tuteur désire transférer ladite propriété et effets hors de l'Etat de la Louisiane et de l'Etat de l'Alabama, le domicile desdits mineurs.

Maintenant c'est pourquoi avis est par le présent donné à toutes les personnes intéressées de faire savoir les raisons, s'ils en ont ou peuvent en avoir, dans les trente jours de la date de cette première annonce de ceci, pourquoi la demande dudit W. O. Murphy, tuteur, ne serait pas accordée. Par ordre de la Cour. P. A. DUCOMB, Député Greffier.—Nouvelle Orléans 5 mars 1907.
6 mars—4 13 20 27—avril 6

Succession vacante de Pierre Trousseard.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans — No 82,147—Division C—Attendu que Adolfo Dugué, administrateur public, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres de curateur dans la succession vacante de Pierre Trousseard, intestat ; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier — E. T. Florance, avocat. 28 mars—av 1 6

CHEMINS DE FER

$30 Pour la CALIFORNIE
Billets en vente tous les jours jusqu'au 30 AVRIL 1907, via

SOUTHERN PACIFIC — SUNSET ROUTE

DEUX TRAINS PAR JOUR.
Quittant la NOUVELLE ORLEANS à 11 55 a. m. et 9:00 p. m.
Locomotives brûlant de l'huile.
Chars dortoirs Pullman d'excursion.
S'adresser au BUREAU DES BILLETS EN VILLE, 227 RUE ST-CHARLES.
PHONE MAIN 4027.
1er sept

Q. & C. ROUTE
New Orleans AND Northeastern Railroad.

LES EXCURSIONS DU MERCREDI A
LUMBERTON, Miss.,
AUX POINTS INTERMEDIAIRES seront reprises
LE 10 AVRIL,
Avec le même horaire que
L'EXCURSION DU DIMANCHE.
Quittant la Nouvelle Orléans 7:40 heures a. m.

Bureau où on vend les billets,
211 rue St-Charles.
Dépôt au coin des rues Press et Levee.

AVIS.
LE
LOUISVILLE AND NASHVILLE R. R.
inaugurera le 31 MARS un service additionnel de train entre la Nouvelle Orléans et Mobile
Accommodement de la New Orleans-Mobile
quittera la Nouvelle Orléans à 6.00 heures P. M., arrivant à la Mobile à 11 20 heures P. M., au retour quittant la Mobile à 6 45 heures A. M., arrivant à la Nouvelle Orléans à 11 59 heures A. M.
Service de char salle à manger sans égal, char Salon Pullman et accommodements de wagons de première classe que l'on trouvera sur ce train.
J. K. RIDGELY
Agent de Division pour les passagers.
C. MARSHALL, Surintendant.
15 mars—

EXCURSION Du Dimanche
COMMENÇANT
DIMANCHE DE PAQUES,
Le 31 Mars.

I. C. R. R.
Quitte à 7:20 A. M.

$1.00	Stations jusqu'à HAMMOND
$1.25	Stations Natalbany jusqu'à ARCOLA
$1.50	Stations Finklea jusqu'à MCCOMB CITY

Y. et M. V. R. R.
Quitte à 8 A. M.

$1.00	Stations jusqu'à LUTCHER
$1.25	Stations Remy jusqu'à BURNSIDE
$1.50	Stations Belle Hélène jusqu'à BATON ROUGE

"Ozone Route"
NEW ORLEANS GREAT NORTHERN

EXCURSIONS $1.00
POUR L'ALLER ET LE RETOUR
— LES —
DIMANCHES ET MERCREDIS
Nouvelle Orléans, Lne.
— POUR —

Covington	Maud
Clerbome	Mandeville
Abita Springs	Burford
Mandeville Jct.	Lonie
St. Tammany	Pleasant Grove
Florenville Jct.	

Le train quittant la Station de la rue Press à Les Dimanches à 7:20 a. m. Arrivant à Nouvelle Orléans 7:25 p m. Mercredis 7:20 a. m. Arrivant à la Nouvelle Orléans à 6:15 p. m.

— LES —
DIMANCHES (SEULEMENT)

Begannes	Bush
Rio	Talisheek
Gravelpit	Wortham

Le train quittant la Station de la rue Press à 7:20 a. m Arrivant à la Nouvelle Orléans à 7:25 p. m

LES BEAUX CHARS VESTIBULES SUR TOUS LES TRAINS, INCLUANT LES CHARS CAFE-SALON.

Pour plus amples informations s'adresser à
G. B. AUBURTIN, C. F. & P. A.
No 705 rue Gravier, sous l'Hôtel St Charles.
(Phone Main 488.)
27 sept—27

La Compagnie de Chemin de Fer
Yazoo & Mississippi Valley.

Départs Quotidiens	Bulletin observé 2 AVRIL 1905	Arrivées Quotidiennes
No 8	Express de Memphis	No 13
8:15 m	Trains réguliers de Memphis, Tenn., faisant des stations locales.	8:15 a. m.
No 22	Express de jour locale	No 27
5:00 a. m.	Pour Vicksburg, Natchez et les points intermédiaires